**Légende des signes et symboles**

**La légende utilisée pour identifier les scrutins organisés soit par le centre de gestion, soit en propre par chaque collectivité ou en commun par plusieurs collectivités est la suivante :**

**CDG**: scrutin organisé par le centre de gestion (y compris les CIG en région parisienne)

**CNFPT** : scrutin organisé par le CNFPT (CAP des catégories A et B pour les sapeurs-pompiers des SDIS)

**X** : scrutin organisé en propre par la collectivité

**- (tiret**) : absence d’effectif

**X + nom collectivité et/ou établissement :** scrutin organisé en commun - pour la collectivité qui porte l’organisation du scrutin (figurent les noms des collectivités et établissements rattachés)

**R + nom collectivité et/ou établissement** : scrutin organisé en commun - pour l’établissement ou la collectivité rattaché (e) au scrutin organisé par la collectivité porteuse du scrutin (figure le nom de la collectivité à laquelle le ou les établissements sont rattachés).

**Cellule avec la mention** « sans objet » : la ligne est sans objet et ne peut être complétée, par exemple, pour la ligne SDIS CT CPP : les colonnes CAP A B et C sont renseignées comme sans objet.